

Décision n° 2017-175
portant délégation de signature de M. Lyasid Hammoud en qualité de directeur général des services

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 5 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de Président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 31 octobre 2017 nommant M. Lyasid Hammoud dans l'emploi de directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu les délibérations du conseil d'administration en date du 31 mars 2014 portant délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 17-140 du Président de l'ENS de Lyon en date du 29 août 2017 portant nomination et délégation de signature à M. Lyasid Hammoud en qualité de directeur général des services par intérim.

Décide

Article 1. Délégation de signature à M. Lyasid Hammoud en qualité de directeur général des services

Par arrêté susvisé du 31 octobre 2017, M. Lyasid Hammoud est nommé dans l'emploi de directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon, pour une période de quatre ans, du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2021.

M. Lyasid Hammoud, directeur général des services, reçoit délégation à l'effet de signer, pendant la période courant du 1^{er} novembre 2017 jusqu'au 31 octobre 2021, au nom du Président de l'École normale supérieure de Lyon, tous les actes, conventions, décisions, mémoires, rapports et correspondances relevant du périmètre de la direction générale des services, à savoir :

- de la direction des ressources humaines,
- de la direction des affaires financières,
- de la direction du patrimoine,
- de la direction des affaires juridiques et institutionnelles,

- de la direction des systèmes d'information,
- du service prévention et sécurité au travail,
- de la direction des affaires administratives et financières de l'Institut français de l'éducation,
- du service accueil et sécurité,
- du service ENS Médias,
- du service moyens matériels et opérationnels.

Article 2. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à partir du 1^{er} novembre 2017 jusqu'au 31 octobre 2021. Elle est personnelle et intransmissible.

Elle annule et remplace la décision susvisée n° 17-140 du Président de l'ENS de Lyon en date du 29 août 2017 portant nomination et délégation de signature à M. Lyasid Hammoud en qualité de directeur général des services par intérim.

Article 3. Obligations du délégataire


Le délégataire s'engage à :

- rendre compte au Président de l'ENS de Lyon sans délai, de manière exhaustive et à toute requête, de l'utilisation qu'il a faite de sa délégation de signature ;
- produire un spécimen de signature qui sera annexé à la présente décision.

Article 4. Mentions obligatoires

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement, le prénom, nom et la qualité du signataire ainsi que la mention suivante : « Pour le Président et par délégation ».

Fait à Lyon, le 17 novembre 2017,



Jean-François PINTON

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Copies :

- Intéressé
- Direction des affaires financières
- Agence comptable
- Affichage sur les 2 sites à la date de signature

Annexe à la délégation de signature

Spécimen de signature du délégataire : **Lyasid HAMMOUD**

